

Edito

L'été est déjà bien installé avec la canicule qui nous rappelle combien l'eau est une ressource précieuse. Pour vous rafraîchir profitez du cinéma sous les étoiles en vous jetant à l'eau avec le film « le grand bain ». La pétanque, autre activité estivale, sera à l'honneur avec les différents challenges proposés. Enfin, la traditionnelle vogue du village vous attend encore nombreux cette année.

Passez un bel été.

Isabelle Guinand Capuano

AGENDA JUILLET

Mercredi 3 de 14h à 16h : Conseil de l'architecte du Pilat à Condrieu (Bâtiment les Éclats en face de la mairie). Gratuit et sans RV

Mercredi 3 de 14h à 16h : Permanence SOLIHA d'aide aux travaux à la mairie d'Echalas. Gratuit et sans RV

Jeudi 4 : Ciné Eté aux Haies, "Le grand bain" à la tombée de la nuit (22h) dans la cour de l'école, restauration à partir de 19h sous le préau (salle du Fautre à Trèves en cas de pluie ou vent)

Vendredi 5 de 16h30 à 19h : Permanence du commissaire enquêteur pour le PLU

Vendredi 5 : Fermeture de la bibliothèque pendant les vacances scolaires

Vacances scolaires du vendredi 5/07 après la classe jusqu'au lundi 2/09 matin

Dimanche 7 à 14h : Concours de pétanque "challenge du Pilat" en triplettes formées aux Haies

Samedi 20 à 14h30 : Concours de pétanque en doublettes formées (1 des 2 joueurs sociétaire)

Samedi 27 de 16 h à 19 h : Remise des chèques pour les locations de terrains par l'ACCA à la cabane des chasseurs

Dimanche 28 à 10 h : Assemblée générale de l'ACCA (ouverte à tous)

AOUT

Semaine du 6 au 10 : Tournée des brioches par les Zazous (du 6 au 8 dans les hameaux, le 9 et 10 au village)

Vendredi 9 - samedi 10 - dimanche 11 : Vogue et 3 bals des Zazous

Samedi 10 à 14h30 : Pétanque « challenge de la St Laurent » par les associations réunies, en doublettes formées, concours ouvert à tous

Dimanche 11 à 10h30 : Messe de la Saint Laurent à l'église des Haies

Dimanche 11 à 14h30 : Pétanque « challenge de la municipalité » par les associations réunies, en triplettes formées, concours ouvert à tous

Dimanche 11 : Apéro / barbecue à 12h et paëlla à 19h et enterrement de la vogue à minuit

Du lundi 12 au vendredi 16/08 inclus : Fermeture de la mairie

Jeudi 15 à 14h30 : Pétanque « coupe du 15 août » organisée par la Pétanque des Haies, en doublettes formées, ouvert à tous.

BIEN VIVRE ENSEMBLE

MACHINE A PAIN

La nouvelle machine à pain installée depuis avril près de l'école vous propose 7 jours/7, 24h/24, du pain classique, du pain bio, des pains spéciaux et des viennoiseries. C'est la boulangerie LIEGEON à St Colombe qui approvisionne la machine tous les jours.

La machine accepte les paiements avec CB sans contact et la monnaie. Profitez de ce service de proximité ! Si elle n'est pas suffisamment utilisée, la machine devra malheureusement être retirée. Jouons tous le jeu !



NOUVEAU : FONTAINE A EAU AU CITY STADE

Bonne nouvelle avant l'été, suite à une suggestion dans la boîte à idée, une fontaine d'eau potable a été installée près du city stade.

Ainsi chacun pourra se désaltérer, jeunes (et moins jeunes) sportifs !

Nous invitons chacun à ne pas gaspiller l'eau, qui est notre bien commun. Merci de sensibiliser vos enfants pour que cette fontaine soit bien utilisée et le lieu respecté.



BAIGNADE INTERDITE A L'ETANG COMMUNAL

Nous vous rappelons que la BAIGNADE est strictement INTERDITE dans l'étang communal route des Brosses.

Nous vous remercions de rappeler cette règle non-négociable à vos enfants.

PAROISSE

Dimanche 7 juillet à 9h : messe aux Haies
Dimanche 11 août à 10h30 : messe aux Haies
Jeudi 15 août à 10h30 : une seule messe à Ampuis

STOP AUX INCIVILITES !



Le nombre, la fréquence et la récurrence des actes d'incivilité constatés sur notre commune ces dernières semaines nous amènent à engager certaines démarches pour préserver le bien-être et la quiétude de nos administrés.

Ces dégradations ont des conséquences quotidiennes sur le terrain pour essayer de réparer, nettoyer, gérer au mieux les situations auxquelles nous sommes de plus en plus exposés.

Les dégradations sur les biens publics ont un vrai coût pour la collectivité et donc pour chaque habitant. **Aussi, nous invitons tout un chacun, enfants, adolescents et adultes à prendre ses responsabilités.**

Nous vous remercions pour votre collaboration pour faire prendre conscience aux auteurs que les incivilités peuvent déclencher des poursuites judiciaires, en plus de dégrader l'ambiance et les relations entre habitants.

BRUITS DE VOISINAGE :

Horaires autorisés pour les travaux d'extérieur

Avec les beaux jours, les travaux en extérieur reprennent. Les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...) sont réglementés, ils sont autorisés comme suit :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h.

Arrêté Préfectoral 99.1667

Merci de respecter ces consignes dans l'intérêt de tous.

INSCRIPTION REGISTRE CANICULE

Les personnes âgées ou handicapées isolées recensées par les mairies sont l'objet d'une attention particulière (conseils de prévention, interventions téléphoniques ou à domicile). Il importe donc qu'elles aient été préalablement enregistrées auprès de leur Mairie. L'inscription sur le registre canicule de la Mairie est volontaire et facultative. Elle peut être réalisée par la personne elle-même ou par un représentant légal, à défaut, un tiers (médecin, service d'aide à domicile, famille, voisin...).

RECOMMANDATIONS en cas de forte chaleur : s'hydrater régulièrement, limiter les efforts, éviter de sortir si ce n'est pas indispensable ou le faire aux heures fraîches, protéger son habitation en fermant les volets, surveiller les personnes fragiles (enfants et personnes âgées)
En cas de malaise, appeler le 15.



Pour toute information :

N° Vert (appel gratuit depuis un poste fixe) : 0800 06 66 66

Sur internet :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/canicule>

Collecte des déchets ménagers : adaptation des horaires de collecte

En raison des fortes chaleurs prévues à partir de lundi 24 juin, les horaires de collecte des déchets sont modifiés sur toutes les communes de Vienne Condrieu Agglomération.

Dès le lundi 24 juin, le ramassage des bacs de déchets débutera à partir de 5 heures au lieu de 6 heures habituellement.

Cette disposition intervient pour limiter les risques encourus par les agents lorsque certains seuils de température sont atteints.

ENFANCE / JEUNESSE

ECOLE : FERMETURE D'UNE CLASSE

En raison d'une baisse d'effectif (20 départs et seulement 9 arrivées), l'école des Haies perd sa 4ème classe. A la rentrée de septembre 2019, il y aura 69 élèves répartis dans 3 classes à plusieurs niveaux.



TRANSPORTS SCOLAIRES 2018/2019



Vienne Condrieu Agglomération met en place une inscription en ligne au transport scolaire DOM'Ecole :
du 5 juin et le 12 juillet 2019.

Le service de transport est gratuit pour nos collégiens et nos lycéens mais l'inscription reste obligatoire pour avoir un titre de transport.

(1 aller / retour par jour scolaire, de son domicile à son établissement scolaire).

Rendez-vous sur le site internet de Vienne Condrieu Agglomération, rubrique «Transport» :

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/deplacements/transport-en-commun/inscriptions-transport-scolaire-rentree-2019/>

Pour les personnes qui ne disposent pas d'un accès internet, elles pourront utiliser un dossier d'inscription papier, à retirer à l'accueil de Vienne Condrieu Agglomération.

Celui-ci devra être retourné par voie postale avant le 12 juillet 2019, dûment complété et accompagné des justificatifs demandés, à :

Vienne Condrieu Agglomération - Direction des Transports - Bâtiment Antares - Espace St Germain - 30 Avenue Général Leclerc - BP 263 - 38217 VIENNE Cedex - Tél. : 04 74 78 78 89
Courriel : transports@vienne-condrieu-agglomeration.fr

Une personne "non scolaire" peut, dans la limite des places disponibles, utiliser ces services de transport en s'acquittant d'un titre de transport (ticket à l'unité à 1.20€).

Les horaires actualisés pour la rentrée 2019 seront consultables à partir du 20 août.

COMBATTRE LE MOUSTIQUE TIGRE AEDES ALBOPICTUS dit « moustique tigre »

Ce moustique est particulièrement nuisant.

Il s'est installé depuis 2004 dans le sud de la France et son territoire est en pleine expansion, il est désormais arrivé dans le Rhône.

Il peut transmettre la dengue, chikungunya et le zika seulement s'il est porteur de ces virus.

COMMENT LE RECONNAÎTRE ?

- Il se distingue des autres moustiques par sa coloration noire et blanche et par sa petite taille (5 à 7mm).
- C'est un moustique qui pique le jour.
- Il se déplace peu (une centaine de mètres).

MESURES PREVENTIVES :

LES BONS GESTES POUR LIMITER SA PROLIFERATION

Les moustiques femelles déposent leurs oeufs dans les eaux stagnantes. Pour limiter le nombre de spécimens autour des habitations, il est conseillé de limiter au maximum les lieux de ponte.

COUVRIR, JETER, VIDER tous les récipients pouvant contenir de l'eau.

Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse qui peuvent servir de récipient (ou retourner les).

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).

Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.

Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable ainsi il n'y aura plus d'eau stagnante mais simplement du sable mouillé.

Changez régulièrement l'eau des gamelles de vos animaux de compagnie.

Entretien du jardin car le moustique-tigre apprécie particulièrement la végétation dense (haies, massifs, arbustes, bambous) pour s'abriter de la chaleur durant la journée : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

Couvrir toutes les réserves d'eau, à défaut, recouvrir cette eau d'une fine couche d'huile: les larves ne peuvent plus respirer et meurent. Bâchez les piscines inutilisées....

Pour plus d'info : Tél service gratuit : 0 800 869 869 www.rhone.fr

<http://www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr/Moustique-tigre>

Merci à tous pour ces petits gestes de civisme





Nous vous proposons un nouveau sujet sur la biodiversité, thème du programme développé par le Parc du Pilat sur 2019-2020 dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Vous pouvez participer aux animations et formations proposées dans le programme : <https://www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/milieus-naturels/>



Les Prairies Fleuries et Patur'en Pilat

Qu'est-ce qu'une prairie fleurie ?

Un milieu naturel unique

Les « prairies fleuries » (ou prairie naturelle) sont des prairies permanentes (non semées et non labourées) intégrant au moins 20 espèces de plantes différentes. Par cette diversité, ces prairies constituent une ressource aussi bien écologique qu'agricole, indispensable aux exploitations d'élevage du Pilat. En effet, elles fournissent un fourrage de haute qualité de par la présence de certaines plantes, aromatiques par exemple. En cela, elles confèrent des caractéristiques gustatives et nutritionnelles uniques aux produits d'élevage tels que fromage, viande, miel... Les prairies naturelles sont également un capital écologique précieux : le couvert végétal permanent stabilise les sols et prévient ainsi les risques d'érosion. De plus, la diversité floristique des prairies constitue un réservoir de biodiversité unique conditionnant la présence d'une multitude d'espèces animales (insectes, refuge pour oiseaux, amphibiens...).

...et pourtant menacé

Des études menées par le Parc du Pilat ont montré que près de 200 hectares de prairies naturelles disparaissent chaque année dans le massif. Les causes sont multiples :

- l'abandon de certaines parcelles trop difficiles d'accès ou pentues
- la conversion des parcelles planes et moins rocheuses en cultures de céréales ou cultures fourragères, qui présentent des rendements supérieurs
- l'urbanisation réduisant les surfaces agricoles engendre la destruction directe de prairies permanentes.

Des éleveurs acteurs de la sauvegarde des prairies fleuries

La conservation des prairies naturelles passe en premier lieu par le maintien d'un savoir-faire agricole, plus complexe à mettre en œuvre qu'il n'y paraît.

Depuis 2016, des éleveurs de différents secteurs (caprins, ovins, laitiers) se sont regroupés au sein du collectif « Patur'en Pilat », soutenus par le Parc ainsi que par l'organisme de conseil SCOPELA. Ils ont pour objectif d'expérimenter différentes conduites d'élevage fondées sur le pâturage et l'utilisation de végétation naturelle (prairies permanentes, prairies de fauche, parcours en sous-bois, d'altitude...). Accompagnés par le réseau national Patur'Ajuste et le Parc du Pilat, ils cherchent à mieux valoriser les surfaces en pente, les parcours d'altitudes, ou encore les prairies de fauche.

Ces expériences permettent de gagner en autonomie fourragère, et de réduire ainsi les coûts associés à l'achat ou la production de foin. Sans compter que la pratique du pâturage contribue à un entretien écoresponsable des paysages assurant ainsi l'ouverture de milieux souvent difficiles d'accès (surfaces en pentes, enfrichées). Ces pratiques permettent également aux éleveurs d'être plus résilients face aux changements climatiques.

Ensemble, les éleveurs de Patur'en Pilat développent des compétences spécifiques, adaptées à chaque contexte. Ils trouvent des synergies entre la gestion du troupeau, les ressources alimentaires de la végétation, et la rentabilité économique de leurs exploitations.

Plus d'infos ici

<https://www.parc-naturel-pilat.fr/nos-actions/agriculture/le-paturage-du-xxieme-siecle/>

CLASSES EN 4

10 ans, c'est long !

C'est pour cela que nous souhaitons nous retrouver pour les mi-classes

**Le dimanche 29 septembre à 12h
à l'auberge de Préjeurin à Echaldas.**

Les classards peuvent se faire connaître
avant le 13/09/2019 auprès de :

- Roselyne PERIER Tél 06.28.01.95.30 – serge.perier@yahoo.fr
- Brigitte FRANCOIS Tél 06.26.49.03.69 – brigitte.francois64@orange.fr
- Delphine JULIEN Tél 06.25.13.79.58 – julien.dplp@wanadoo.fr
-

**Nous comptons sur vous pour diffuser l'information aux classards
n'habitant plus aux Haies.**

Menu adulte :

**Apéritif de bienvenue / amuses bouches
Buffet de hors d'oeuvre et charcuteries
Suprême de volaille aux écrevisses
Gratin dauphinois et légumes de saison
Fromage blanc fermier de pays
Buffet de desserts
Café, thé ou infusion
Vin
30 € / adulte**

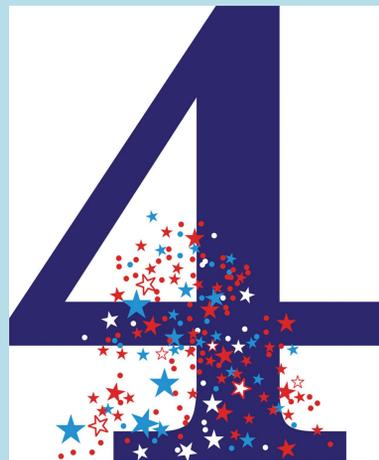


Menu 5 ans :

**Steak haché frais et pommes frites fraîches
Glace
Jus de fruits
10 € / enfant**

Menu 15 ans :

**Buffet d'entrées
Hamburger maison / frites
Buffet de desserts
Sodas ou jus de fruits
25 € / ado**





CINE ETE 2019

Séance cinéma aux Haies

jeudi 4 juillet

(projection à la tombée de la nuit à 22h)
dans la cour de l'école

(en cas de vent ou de pluie la séance aura lieu à la
salle du Fautre à Trèves)

Gratuit, ouvert à tous.

Une buvette est prévue par les Zazous avec
barbecue dès 19h sous le préau près de la
mairie,

La programmation complète de CINE ÉTÉ sur le
territoire est disponible sur le lien suivant :
<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr>

2019

37^e ÉDITION

ACCÈS LIBRE & GRATUIT

**cinéma
été**

DANS LES COMMUNES DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

**Jeudi 4 juillet aux Haies
dans la cour de l'école**

(avec barbecue pré-séance sous le préau ;-)

Film projeté : LE GRAND BAIN

Vienne
Condrieu
Agglomération